

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite\\_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles. Item\[note de travail préparatoire sur la pénalité\]](#)

## [note de travail préparatoire sur la pénalité]

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb002\_f0396

SourceBoite\_002-11-chem | Juristes. XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

A ce qu'il y a <sup>un</sup> ~~un~~ <sup>une</sup> ~~une~~ liste de documents  
 qui dans une revue <sup>non relative à la médecine</sup> ~~simple~~, <sup>qui est en fait la science</sup> ~~qui est en fait la science~~.  
 Les documents, c'est les livres de thèses, de rapports  
 publiés - y du XVIII<sup>e</sup>, philanthropes du XIX<sup>e</sup>. Et les revues  
 et simples, quasi inconnues : tout est en - A l'exception  
 qui se trouve sur le corps, ~~qui sont~~ <sup>qui sont</sup> ~~en fait~~, ~~sur~~ <sup>sur</sup> ~~le~~ <sup>le</sup> ~~corps~~ <sup>corps</sup>  
<sup>un châtiment</sup> ~~sur~~ <sup>sur</sup> ~~le~~ <sup>le</sup> ~~corps~~ <sup>corps</sup>. ~~Marty~~ <sup>Marty</sup> a donné la formule  
 et pendant tout le siècle qui suivra elle sera une  
 loi récurrente.

Moment important : en fait de soins dans le  
 système pénal, l'apprentissage de la justice pénale ne  
 manipule plus le corps, mais les idées, les opinions, les  
~~habitudes~~ <sup>habitudes</sup>, les mœurs - lui qui est <sup>appari</sup> ~~appari~~ <sup>dès</sup>  
 à l'origine <sup>compte</sup> - juges, <sup>certains</sup> ~~certains~~ <sup>romains</sup> - de l'influence,  
~~de la réputation~~ <sup>réputation</sup> - ~~est~~ <sup>est</sup> ~~ce~~ <sup>ce</sup> ~~qui~~ <sup>qui</sup> ~~est~~ <sup>est</sup> ~~en~~ <sup>en</sup> ~~influence~~ <sup>influence</sup> ~~qu'il~~  
 est <sup>avec</sup> ~~avec~~ <sup>les</sup> ~~les <sup>autres</sup> ~~autres~~ <sup>pour</sup> ~~pour~~ <sup>leur</sup> ~~leur~~ <sup>éducation</sup> ~~éducation~~ <sup>de</sup> ~~de <sup>la</sup> ~~la <sup>part</sup> ~~part~~  
 du côté du châtiment. L'innovation qui suit y  
 un effet de reflux sur tout le reste de la société pénale  
 les recherches et théories. En fait~~~~~~

Si l'on veut les idées du système pénal



"un chien enragé" ~~dit~~ <sup>(1)</sup> ~~Brissot~~ <sup>(1)</sup>, "un  
 implacable qui n'a plus rien de ~~de~~ commun avec  
 l'humanité" disait Jay, ~~rapport du procès de la~~,  
~~à la veille de l'abolition de la marque~~ <sup>(2)</sup>. Quant  
 à la souffrance expiatoire, ou plutôt à des formes  
 précises de souffrance - coups, brûlures, trachées,  
 incisions, amputations, étranglements, -  
 obtenues et contrôlées par des techniques réguliè-  
 rement définies (bouts, barres de fer, laches, contreaux,  
 étels, soufflet, eau bouillante, cordes etc), elles furent  
 pratiquement disparues au XIX<sup>e</sup> siècle: désormais, un  
 seul type d'instrument pour la forme d'exécution  
 capitale que la législation de chaque pays aura  
 retenue, et dans certains pays quelques peines  
 annexes comme le fouet. Toute une technologie  
 de la douleur, qui ~~est~~ <sup>restait</sup> en même temps procédure  
 juridique, ~~disparaît~~ <sup>Elle impliquait que</sup>. Dans le corps supplicé du  
 criminel, le rapport de la volonté et du mal, nous  
 aur, le crime, se ~~différenciant~~ de se renversant:



(1) J. P. Brissot de Warville. Théorie de la Loi criminelle

(2) Ou plutôt de sa seconde abolition. Supprimée en 1791,  
 elle fut rétablie en 18. La loi de Jay se trouve au

